

Article 1 : Généralités

La Boulangerie Delcorps-Gillot SPRL (ci-après "Organisateur") est une entreprise dont le siège social se situe 44 Chaussée de Jodoigne, 1390 Grez-Doiceau, et qui organise, du lundi 06 décembre 2021 à 07h00 au vendredi 17 décembre 2021 à 16h00, un jeu public en ligne qui s'intitule « Jeu Concours de Noël 2021 » (ci-après "Jeu Concours") et qui est hébergé à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/BoulangerieDelcorpsGillot/>. Le Jeu Concours est gratuit, sans obligation d'achat et il est accessible à toute personne physique majeure résidant en Belgique. Le Jeu Concours offre au vainqueur désigné une bûche de Noël ou un gâteau de Noël (ci-après "Bûche") à choisir dans le menu proposé par l'Organisateur. La taille de la Bûche est pour 6 personnes. Il y a un lot à gagner pour chacun des trois points de vente : Grez-Doiceau, Chaumont-Gistoux et Ramillies. Le personnel de l'entreprise, les fournisseurs de l'entreprise et leurs familles directes ainsi que l'Organisateur sont exclus de participation au Jeu Concours.

Article 2 : Conditions de participation

Il est demandé au participant d'écrire ses trois viennoiseries ou pâtisseries préférées dans les commentaires de la publication d'annonce du 6 décembre 2021 (ci-après "Publication") de la page Facebook de l'Organisateur. Pour distinguer les trois points de vente, le participant doit mentionner également le lieu de sa boulangerie Delcorps-Gillot habituelle. Le vote du participant est unique. En cas de vote répétitif, seul le premier est pris en compte.

Article 3 : Attribution du lot

Le lot sera attribué au participant qui aura été tiré au sort par l'Organisateur. Le gagnant sera prévenu personnellement et une annonce sera faite sur la page Facebook. Le gagnant sera invité à choisir sa Bûche dans le menu de Noël de l'Organisateur et, à la date convenue, venir la récupérer dans sa boulangerie Delcorps-Gillot habituelle. Le lot devra être récupéré le vendredi 24 décembre 2021 au plus tard. Le lot non récupéré à cette date sera rétrocédé à l'Organisateur et ne pourra pas être échangé. De plus, aucune contrepartie ne sera acceptée en échange du lot.

Article 4 : Annulation et report

L'Organisateur ne pourra pas être tenu responsable en cas d'annulation ou de report ou de force majeure indépendant de sa volonté. L'Organisateur se réserve le droit d'arrêter, d'annuler ou de modifier le Jeu Concours à tout moment sans qu'un recours puisse être intenté par les participants. La participation au Jeu Concours implique l'acceptation du présent règlement.

Le règlement est disponible à l'adresse suivante : <https://www.delcorps-gillot.com/concours>. Le Jeu Concours n'est pas organisé ni sponsorisé par Facebook (Meta).

Article 5 : Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

En tant que vainqueur désigné, le gagnant consent à donner son autorisation pour la publication de la « photo du vainqueur désigné » sur la page Facebook et le site Web de l'Organisateur (<https://www.delcorps-gillot.com>). Le prénom et le nom des participants collectés par l'Organisateur ne serviront que dans le cadre du Jeu Concours et ne seront jamais transmis ou vendus à des tiers.

Article 6 : Litige et plainte

Le présent règlement est régi par la loi belge. En cas de litige ou de plainte, le plaignant devra adresser un courrier à l'Organisateur dans un délai maximum de 7 jours à compter du jour de l'annonce du vainqueur sur la page Facebook.